

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023JUILLET19_02

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Pour	10
Contre	0
Abstention	1

Date de convocation :
11/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie BARRERE, Maire.

Présents :

Marie BARRERE, Fabien FERRADOU, Cédric FOURCASSIER, Cédric JAEN, Emilie JAEN-CELLA, Jacques LARRUE, Corine LAUDANA, Michel MORICE, Rachel TRILHE, Jean-Louis ZARATE.

Absente Excusée : Marie-Andrée RIEU

Secrétaire de séance : Michel MORICE

OBJET : Délibération - Indemnités de M. Jacques LARRUE du 1^{er} décembre 2022 au 23 février 2023

Madame le maire propose la régularisation du règlement des indemnités de Monsieur Jacques LARRUE qui a remplacé le maire démissionnaire du 1^{er} décembre 2022 au 23 février 2023.

En effet, Monsieur LARRUE n'a pas perçu les indemnités de maire sur ladite période. Il a perçu seulement les indemnités d'adjoint. Pour établir le mandat, une délibération du conseil municipal est obligatoire. La Trésorerie de Grenade nous a donc demandé de délibérer.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :
(10 votes Pour et 1 Abstention)

Ainsi fait et délibéré le 19 juillet 2023
Au registre figurent les signatures
Pour copie conforme

Mme le Maire
Marie BARRERE

